
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue à huis clos, selon l'arrêté ministériel du MAMH, et conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 16 novembre 2020, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

RÉSOLUTION C-20-060

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-061

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 octobre 2020 et du 4 novembre 2020

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 octobre 2020 et du 4 novembre 2020.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 octobre 2020 et du 4 novembre 2020 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-062

Adoption de la liste des comptes à payer No. 11-0-2020 et ratification de la liste des chèques émis No.11-1-2020

Les listes des comptes à payer No. 11-0-2020 et des chèques émis No. 11-1-2020 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE la liste des comptes à payer **No. 11-0-2020** au montant de **37 437,30 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 11-1-2020** au montant de **1 268 156,75 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-063

Lecture et adoption du règlement numéro 382 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'exercice financier 2021

Lecture est faite du règlement numéro 382 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'année 2021.

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE le règlement numéro 382 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'année 2021 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-064

**Avis de motion et présentation
Projet de Règlement NO P2020-11-1 concernant
l'adoption du budget 2021 de la Régie
d'Assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent**

La conseillère Mélanie Gladu présente le projet de règlement N^o P2020-11-1 règlement concernant l'adoption du budget 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent et donne avis de motion, qu'à une séance subséquente du Conseil, un règlement sera présenté en vue de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-065

Demande de dérogation mineure 20, rue Vézina

Considérant qu'une demande a été transmise à la Ville pour l'obtention d'une dérogation mineure visant à autoriser, la propriété située au 20, rue Vézina, la conversion d'un abri d'auto en garage attenant à l'habitation. Plus spécifiquement, la demande vise à réduire la somme des deux marges latérales de l'habitation à 2,52 mètres (8,27 pieds). Le règlement de zonage numéro 192 prévoit que la somme des deux marges latérales de toute habitation unifamiliale isolée doit être de 3,2 mètres (10,5 pieds);

Considérant que la demande vise la conversion d'un abri d'auto existant en garage attenant à l'habitation, ce qui n'implique pas une modification majeure de la construction principale;

Considérant que la marge de recul latérale minimale de 0,7 mètre (28 pouces) du garage attenant à l'habitation est respectée, le mur du garage se trouvant à 1,12 mètre (44 pouces) de la ligne de lot;

Considérant que la construction de l'habitation et de l'abri d'auto remonte à 1975. À cette époque, il n'existait aucun règlement municipal comportant des marges de recul latérales applicables aux constructions;

Considérant que le fait d'accorder cette dérogation mineure n'occasionnera pas d'inconvénient pour les propriétés voisines en regard du droit de jouissance de leur propriété.

Considérant que la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Jacques Renaud,

QUE le Conseil approuve, lors de la séance du 16 novembre 2020, la demande de dérogation mineure visant à réduire la somme des deux marges latérales de l'habitation à 2,52 mètres (8,27 pieds).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-066

Modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2020

Considérant que le calendrier des séances ordinaires doit maintenant être établi par résolution par le Conseil avant le début de chaque année publique et qu'un avis public de son contenu doit être donné;

Considérant qu'une modification au calendrier 2020 est nécessaire pour la séance du 7 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE le Conseil municipal adopte la modification au calendrier 2020 des séances ordinaires pour changer la date de la séance du 7 décembre 2020 pour la reporter au 14 décembre 2020.

QU'un avis à cet effet soit publié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-067

Calendrier des séances ordinaires de l'année 2021

Considérant les modifications législatives apportées par l'adoption du projet de loi no 82 par le gouvernement;

Considérant que le calendrier des séances ordinaires doit maintenant être établi par résolution par le Conseil avant le début de chaque année publique et qu'un avis public de son contenu doit être donné;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE le Conseil municipal adopte le calendrier 2021 des séances ordinaires qui est formé des dates suivantes :

« 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 16 août, 20 septembre, 4 octobre, 15 novembre et 13 décembre »

QU'un avis à cet effet soit publié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-068

Nomination du maire-suppléant

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE conformément à l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes, la conseillère **Mélanie Gladu** soit nommée pour remplir la charge de maire-suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-20-069

Dépôt de l'analyse budgétaire des revenus & dépenses 2020

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses pour la période se terminant le 20 octobre 2020 et la projection des revenus et dépenses pour l'exercice financier courant;

En conséquence, il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE le Conseil municipal reçoive ces états comparatifs pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-20-070

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ